



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne

**31<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT  
le 11 décembre 2023**

**COMPTE RENDU**

1. Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 31<sup>ème</sup> session ordinaire, le 11 décembre 2023 par visioconférence, sous la présidence de Hon. Audace NIYONZIMA, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique du Burundi, Président du Conseil des ministres d'AFRISTAT.
2. Etaient présents, les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, Tchad et Togo.
3. Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des Comores (BCC).
4. Etaient absents les Etats membres suivants : Burkina Faso, Cabo verde, Côte d'Ivoire, Guinée, São Tomé et Príncipe et Sénégal.
5. Etaient également absents, les représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission de l'Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), de la Banque Centrale de la République de Guinée et de la Banque centrale du Burundi
6. La liste des participants figure en annexe 3.
7. Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives à la gestion courante de l'Observatoire ainsi que sur l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions de sa 30<sup>ème</sup> session tenue en ligne le 16 décembre 2021, la présentation du Plan stratégique d'AFRISTAT 2022-2025 et l'examen des résultats de l'étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035 ainsi que la nomination du Directeur général d'AFRISTAT pour la période 2024-2027.
8. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par Laurent Mahounou HOUNSA, Président du Comité de direction d'AFRISTAT et Paul-Henri NGUEMA MEYE, Directeur Général d'AFRISTAT.

9. Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président du Conseil des Ministres a prononcé son allocution d'ouverture des travaux. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, le Président de session les a également remerciés pour leur présence. Il a aussi indiqué l'importance de la rencontre au regard des sujets à aborder tels que la situation des contributions aux Fonds AFRISTAT, la programmation stratégique des activités pour la période 2026-2035 avec son schéma de financement et la nomination du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2024-2027.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. Le Conseil des Ministres a adopté son ordre du jour (Cf. annexe 1).

## **2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION 2021, 2022 ET 2023 AU 30 JUIN 2023 ET DES DECISIONS DE LA 30<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES**

11. Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté la synthèse de la mise en œuvre des Plans d'action 2021 et 2022. Il a également rendu compte au Conseil de l'exécution au 30 juin 2023 du Plan d'action 2023 de l'Observatoire, examinée par le Comité de direction lors de sa 46<sup>ème</sup> réunion, tenue les 23 et 24 octobre 2023 à N'Djamena au Tchad. Il a notamment insisté sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents Plans d'action et sur les difficultés rencontrées au cours de la période 2021- 2023.

12. En termes de mise en œuvre, le Directeur général a relevé un taux d'exécution de 70,1% en 2022 en amélioration de 4 points de pourcentage par rapport à 2021 (66,6%). Ces résultats s'inscrivent dans une tendance croissante depuis 2020, dus essentiellement à l'adaptation au numérique et à la quasi disparition des restrictions de voyage du fait de la pandémie liée à la Covid-19. En ce qui concerne, l'exécution à mi-parcours du Plan d'action 2023, il a indiqué que le taux global d'exécution des activités au 30 juin 2023 se situe à 48% traduisant un léger recul (1 point de pourcentage) par rapport à son niveau d'un an plus tôt.

13. Le Directeur général a aussi souligné les difficultés auxquelles la Direction générale a été confrontée dans l'exécution des Plans d'action 2021 et 2022 ainsi que celui de 2023, en cours de mise en œuvre. Il s'agit essentiellement de la persistance des tensions de trésorerie suite au faible recouvrement des contributions aux Fonds AFRISTAT et du retard dans la mise en œuvre des projets au plan régional.

14. Le Directeur Général a présenté la situation de l'exécution des recommandations issues de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres tenue par visioconférence, en décembre 2021 ainsi que des réunions statutaires précédentes. Sur 14 recommandations, une a été complètement exécutée, 10 sont en cours de mise en œuvre et 3 n'ont pas encore été entamées.

15. Le Conseil a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour les résultats obtenus de la mise en œuvre des plans d'action 2021 et 2022 ainsi que de l'exécution du Plan d'action 2023 au 30 juin 2023, en dépit des difficultés de trésorerie dues au retard de versement des contributions par certains

Etats membres. Il l'a encouragé à poursuivre la réalisation des activités d'AFRISTAT avec le même dynamisme observé ces dernières années.

### 3. SITUATION DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS AFRISTAT 2006-2015 ET 2016-2025

16. Le Directeur Général a exposé au Conseil la situation des contributions aux Fonds AFRISTAT 2006-2015 et 2016-2025.

17. Au titre du Fonds AFRISTAT 2006-2015, les montants mobilisés au 10 décembre 2023 s'élèvent à 8,406 milliards de francs CFA sur une estimation attendue de 17,155 milliards de francs CFA, soit un taux de mobilisation de 48,38%. Les Etats membres ont versé 5,782 milliards de francs CFA soit 84,00% de leurs contributions sur un montant total de 6,884 milliards de francs CFA. La France a versé entièrement sa contribution pour un montant de 2,624 milliards de francs CFA (soit 4 millions d'Euros), représentant 25,01% des contributions attendues au titre des autres sources.

18. Concernant le Fonds AFRISTAT 2016-2025, la situation à la date du 10 décembre 2023 se présente ainsi qu'il suit :

- cinq Etats membres (Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun et Mali) ont versé la totalité de leurs contributions ;
- huit Etats membres (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mauritanie, Tchad et Togo) ont versé partiellement leurs contributions ;
- neuf Etats (Cabo verde, Djibouti, Guinée, Guinée Bissau, Comores, Congo, Niger, São Tome et Príncipe, Sénégal) n'ont pas encore effectué de versements.

19. Le Directeur général a souligné qu'à la date du 10 décembre 2023, la mobilisation totale au titre du Fonds AFRISTAT 2016-2025 est de 7,976 milliards de francs CFA contre une estimation attendue de 30,7 milliards de francs CFA, soit un taux de mobilisation de 25,98%. Les Etats membres ont versé 6,861 milliards de francs CFA sur un montant total attendu des Etats de 18,705 milliards de francs CFA, soit 36,68% de leur contribution.

20. Le Directeur général a également présenté les montants mobilisés au titre des autres sources. A cet effet, il a indiqué que le montant mobilisé est de 1,115 milliard de francs CFA ; représentant 9,30% des 11,995 milliards de francs CFA attendus. Cette somme provient des partenaires suivants, en réponse à la sollicitation du Président du Conseil des Ministres :

- la France a versé 983,9 millions de francs CFA (soit 1,5 million d'Euros) représentant 100% de la contribution qu'elle a annoncée pour la période 2016-2018 ;
- la BCEAO a effectué un versement de 100 millions de francs CFA ;
- la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), 23 millions de francs CFA (soit USD 40 000) ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), 8 millions de francs CFA.

21. Ayant pris connaissance de la situation du recouvrement des ressources au titre des Fonds AFRISTAT, le Conseil a relevé la faible mobilisation des Etats membres au titre du Fonds 2016-2025, soit moins de 40% à 2 ans de l'échéance dudit Fonds. Le Conseil a procédé à un tour de table à l'issue duquel, il a enregistré des promesses de versements de contributions. Il s'agit particulièrement au titre des Etats membres : du Gabon et du Tchad qui ont annoncé avoir pris les dispositions pour libérer leurs reliquats de contributions en 2024 et 2025 et du Niger qui a promis effectuer un versement partiel de 100 millions de francs CFA avant la fin de l'année 2023. Au titre des autres sources, la Commission de la CEMAC a indiqué avoir provisionné pour 2024 un versement de dix millions de francs CFA.

22. Le Conseil a félicité les pays totalement à jour de leurs contributions et ceux qui ont partiellement contribué aux Fonds AFRISTAT. Il a invité les Etats membres en retard à prendre les dispositions nécessaires pour s'acquitter de la totalité du reliquat de leurs contributions, eu égard à l'échéance très prochaine du Fonds 2016-2025. La Direction générale a été invitée à continuer ses activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources en rapport avec les instances statutaires.

#### **4. PROGRAMME STRATEGIQUE DE TRAVAIL D'AFRISTAT AU TITRE DE LA PERIODE 2022-2025**

23. Le Directeur Général a présenté au Conseil la version finale du Programme stratégique de travail d'AFRISTAT (PSTA) pour la période 2022-2025 dont les orientations stratégiques ont été adoptées par le Conseil des ministres, au cours de sa 30<sup>ème</sup> session tenue, le 16 décembre 2021, par visioconférence.

24. Le PSTA 2022-2025 est structuré autour de 7 orientations stratégiques, 30 objectifs spécifiques et 97 activités tandis que son devancier enregistrait 23 objectifs spécifiques et 56 activités. Il met particulièrement l'accent sur la qualité des statistiques de manière générale, et affirme la volonté de l'Observatoire de consolider les acquis dans ses domaines traditionnels d'intervention. Il poursuit également l'ambition de couvrir les domaines émergents tels que les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, les comptes régionaux et les statistiques environnementales. Le PSTA 2022-2025 intègre par ailleurs les nouvelles thématiques comme les données massives (Big data).

25. Le Directeur général a souligné que la bonne mise en œuvre du PSTA 2022-2025 nécessitera une mobilisation accrue des ressources en provenance des Etats membres et des partenaires au développement. Elle devra tenir compte de la forte mobilité des compétences au sein des systèmes statistiques nationaux des Etats membres qui réduisent l'appropriation des actions d'accompagnement d'AFRISTAT. A ces contraintes, il a ajouté les risques liés à la persistance des crises notamment celles sociopolitiques, sécuritaires et économiques dans les Etats membres ainsi qu'au niveau international.

26. Le Conseil félicite la Direction générale pour la qualité du PSTA 2022-2025 ainsi que la pertinence des activités proposées dont la mise en œuvre contribuera à renforcer davantage les systèmes statistiques nationaux des Etats membres. Il exhorte les Etats membres à affecter les moyens nécessaires à la bonne exécution de leurs SNDS.



## 5. EXAMEN DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE D'AFRISTAT A L'HORIZON 2035

27. La Direction générale a exposé au Conseil les résultats de l'étude stratégique d'AFRISTAT sur la période 2026-2035. Cette étude s'est penchée sur le bilan de fonctionnement des instances statutaires d'AFRISTAT de 2016 à 2022 et a fait une proposition de mission, de vision ainsi que des axes stratégiques d'AFRISTAT pour la période 2026-2035. L'étude est complétée par une proposition de deux schémas financiers pour la mobilisation des ressources au titre du Fonds AFRISTAT 2026-2035.

28. En termes de bilan, l'étude a relevé un satisfécit global du fonctionnement et de l'utilité de l'ensemble des instances statutaires (Conseil des ministres, Comité de direction, Conseil scientifique et Direction générale). Elle a cependant relevé que le Conseil scientifique s'est quelque peu éloigné, ces dernières années, du rôle qui lui a été assigné au démarrage des activités d'AFRISTAT, à savoir orienter les champs d'action de l'Observatoire. Par ailleurs, l'étude fait remarquer que le Conseil des Ministres a toujours privilégié la solidarité sur les questions de financement en choisissant de ne pas appliquer les sanctions prévues pour les pays en retard de versement de leurs contributions au Fonds AFRISTAT conformément aux dispositions de l'article 51 du Traité d'AFRITAT.

29. S'agissant de la mission et de la vision, l'étude a fait les propositions de formulation suivantes :

- Mission d'AFRISTAT sur la période 2026-2035 : *« Renforcer les capacités statistiques de ses Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, en contribuant au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement pour la mise en œuvre des politiques et agendas nationaux, régionaux, continentaux et internationaux pour le développement » ;*
- Vision d'AFRISTAT à l'horizon 2035 : *« A l'horizon 2035, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, rester un centre de référence en matière de renforcement des capacités statistiques des Etats membres et d'appui aux centres de formation statistique et démographique prenant en compte les domaines émergents, dotés de ressources autonomes appropriées et arrimé à une institution politique africaine ».*

30. Concernant les axes stratégiques pour la période 2026-2035, l'étude a suggéré cinq axes stratégiques qui ont bénéficié de quelques aménagements du Conseil qui les a adoptés dans les formes suivantes :

- **Axe stratégique 1** : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles d'AFRISTAT ;
- **Axe stratégique 2** : Poursuite et renforcement des activités d'appui technique aux Etats membres, aux CER et aux écoles de formation statistique et démographique,

- **Axe stratégique 3** : Extension du champ d'intervention d'AFRISTAT,
- **Axe stratégique 4** : Développement et renforcement du partenariat au niveau africain et international,
- **Axe stratégique 5** : Renforcement de la culture statistique dans les Etats membres et mobilisation des ressources pour le financement de la statistique.

31. En ce qui concerne l'abondement du Fonds AFRISTAT 2026-2035, l'étude estime que le financement des activités sur la période 2026-2035 requiert une enveloppe de 19,27 milliards de francs CFA à mobiliser à concurrence de 12,50 milliards de francs CFA auprès des Etats membres et le reste auprès des autres sources. L'évaluation de la contribution attendue des Etats membres tient compte du niveau de mobilisation des ressources au titre des Fonds précédents et surtout des difficultés économiques et sociopolitiques que traversent la plupart des Etats membres. C'est le réalisme qui a prévalu lors de cette évaluation qui justifie la baisse de 33,16% observée sur la contribution des Etats membres par rapport au Fonds 2016-2025. Sur les deux propositions de répartition des contributions par pays, c'est celle qui reste dans la logique du classement des pays par niveau de contribution qui a été privilégiée. Elle suggère des contributions qui varient entre 400 et 812 millions de francs CFA.

32. Le Conseil a félicité la Direction générale pour le réalisme des propositions de l'étude stratégique. Il a adopté les mission et vision dans les termes proposés par l'étude. Les axes stratégiques ont également été adoptés moyennant les reformulations de l'axe 1 avec le remplacement du terme « Restauration » par « Renforcement » et l'aménagement de l'axe 3 avec la limitation de son intitulé à « Extension du champ d'intervention d'AFRISTAT ».

33. Sur le financement du Fonds AFRISTAT 2026-2035, certains représentants de membres absents à cette session du Conseil n'ont pas pu se prononcer sur les niveaux de contribution attribués à leurs pays dans le scénario de répartition par pays. Ils ont sollicité du Conseil un délai pour pouvoir informer et recueillir l'appréciation de leurs hiérarchies. Pour y donner suite, le Conseil a demandé à son Président de saisir urgemment par écrit ses pairs afin de requérir leurs avis sur la proposition de contribution attendue de leurs pays respectifs. L'échéance du 15 janvier 2024 a été indiquée pour la réception des réponses des 22 Etats membres sur cette question.

34. Le Conseil a, par ailleurs, encouragé l'initiative de son membre représentant le Tchad de proposer à ses pairs présents qui sont également membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale de profiter de l'opportunité de leur prochain conclave en présence de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour échanger sur une mobilisation plus efficace des ressources pour le Fonds AFRISTAT 2026-2035. Le Conseil propose aux autres sous-régions dont les pays sont membres d'AFRISTAT d'emboîter le pas à la proposition formulée pour la zone CEMAC.



## **6. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL D'AFRISTAT AU TITRE DE LA PERIODE 2024- 2027**

35. Le Président du Comité de Direction a rendu compte des activités relatives au processus de recrutement des candidats au poste de Directeur général d'AFRISTAT pour la période 2024-2027. Ce processus a été mené conformément aux dispositions statutaires et aux règles habituellement suivies en la matière.

36. A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a renouvelé sa confiance au Directeur général d'AFRISTAT sortant, Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE, pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. (Cf. annexe 4).

37. Le Conseil adresse ses félicitations au Directeur Général pour sa reconduction et l'encourage à poursuivre avec plus d'ardeur l'exécution des chantiers déjà ouverts et des actions à venir pour le rayonnement de la statistique au sein des Etats membres.

38. Le Conseil demande que pour les prochaines mises en concurrence du poste de Directeur général d'AFRISTAT, son avis soit requis pour la reconduction du Directeur général en poste qui est à son premier mandat et candidat à sa propre succession. L'ouverture élargie du poste ne se fera que si l'avis de reconduction est défavorable. A cet effet, le Conseil recommande au Comité de direction de prendre toutes les dispositions nécessaires pour veiller à ce que l'aménagement proposé soit mis en conformité avec les textes en vigueur.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

39. Deux questions diverses ont été inscrites.

### **a. Renouvellement de la Présidence du Conseil des Ministres**

40. Le Directeur Général d'AFRISTAT a informé le Conseil de la fin du mandat du Président du Conseil des ministres en exercice le 31 décembre 2023. Conformément aux usages, le Togo assurera la charge de la Présidence du Conseil des Ministres à partir du 1er janvier 2024 pour une durée de deux ans.

### **b. Date et lieu du prochain Conseil des Ministres**

41. Le lieu et la date précise de la trente-deuxième session du Conseil des Ministres seront déterminés ultérieurement.

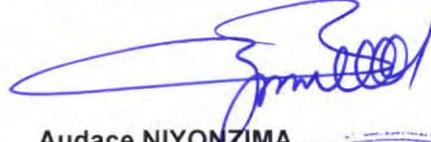


**8. CLOTURE.**

42. L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil des Ministres a clos la réunion.

Fait à Bujumbura, le 11 décembre 2023

**Pour le Conseil des Ministres,**



**Audace NIYONZIMA,**

**Ministre des Finances, du Budget et de la  
Planification Economique du Burundi**



**Annexe 1 : Ordre du jour de la 31<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT (en ligne, 11 décembre 2023)**



**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
3. Compte rendu de la mise en œuvre des Plans d'action 2021, 2022 et 2023 au 30 juin 2023 et des décisions de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres.
4. Situation des contributions aux Fonds AFRISTAT 2006-2015 et 2016-25
5. Présentation du Programme stratégique de travail d'AFRISTAT au titre de la période 2022-2025
6. Examen des résultats de l'étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035
  - 6.1 Adoption de la vision, de la mission et des orientations stratégiques d'AFRISTAT sur la période 2026-2035
  - 6.2 Validation du niveau et de la structure du Fonds AFRISTAT 2026-2035
7. Nomination au poste de Directeur Général d'AFRISTAT au titre de la période 2024- 2027
8. Questions diverses.
  - 8.1 Désignation du pays devant assurer la présidence du Conseil des ministres d'AFRISTAT pour la période 2024-2025
  - 8.2 Date et lieu de la 32<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres d'AFRISTAT
9. Clôture

**Annexe 2: Liste des participants à la 31<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT****Liste de présence**

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
<b>Au titre des Etats membres</b>			
1.	<b>Laurent HOUNSA</b>	Bénin	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
2.	<b>Hon. Audace NIYONZIMA</b>	Burundi	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique
3.	<b>Gabriel NGAKOUMDA</b>	Cameroun	Chef de la Division de la Prévision au Ministère des Finances Administrateur de l'Institut National de la Statistique du Cameroun Représentant le Ministre des Finances
4.	<b>Edwige NGUELEBE</b>	Centrafrique	Directrice de Cabinet du Ministre Représentante du Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
5.	<b>Achirafi MBECHEZI</b>	Comores	Directeur Général Adjoint de l'INSEED Représentant le Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
6.	<b>Gaspard Symphorien MBOU LIKIBI</b>	Congo	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
7.	<b>Ibrahim Abdi HADI</b>	Djibouti	Directeur général de l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD)  Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie
8.	<b>Francis Thierry TIWINOT</b>	Gabon	Conseiller en charge de la Statistique du Ministre de l'Economie et des participations Représentant le Ministre de l'Economie et des participations
9.	<b>Roberto VIEIRA</b>	Guinée Bissau	Directeur général de l'Institut national de la statistique Représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
10.	<b>Gabriel Mbagha OBIANG LIMA</b>	Guinée Equatoriale	Ministre de la Planification et de la Diversification Economique
11.	<b>Tarzan Jean Baptiste NDREMITASARA</b>	Madagascar	Directeur Général de l'INSTAT Représentant la Ministre de l'Economie et des Finances.

No.	NOM ET PRENOMS	PAYS	TITRE
12.	<b>Abdoulaye TRAORE</b>	Mali	Secrétaire général du Ministère des Finances Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
13.	<b>Sama MAMANE</b>	Niger	Secrétaire Général Adjoint du ministère de l'Economie et des Finances Représentant le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Finances
14.	<b>Moussa SALEH-BATRAKI</b>	Tchad	Ministre de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux
15.	<b>Anumu Edem KETOGLO</b>	Togo	Conseiller Economique du Président de la République Représentant le Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération
<b>Au titre des Banques centrales des Etats membres et des Institutions d'intégration sous-régionales</b>			
16.	<b>Mahaman Tahir HAMANI</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Directeur des Statistiques Représentant le Gouverneur
17.	<b>Clen Dorel MALEO BATOUMOUENI</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)	Adjoint au Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS) Représentant le Gouverneur
18.	<b>Nicolas BEYEME NGUEMA</b>	Commission de la CEMAC	Commissaire du Département des Politiques Economiques, Monétaires et Financières Représentant le Président de la Commission de la CEMAC
<b>Direction générale d'AFRISTAT</b>			
19.	<b>Paul Henri NGUEMA MEYE</b>	AFRISTAT	Directeur Général
20.	<b>Serge Jean EDI</b>	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint

**Annexe 3: Communiqué de presse de la 31<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres d'AFRISTAT**

**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne  
COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 31<sup>ème</sup> session ordinaire, le 11 décembre 2023 par visioconférence, sous la présidence de Hon. Audace NIYONZIMA, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique du Burundi.

Ont pris part aux travaux, les représentants des Etats membres suivants : Bénin Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, Tchad et Togo.

Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des Comores (BCC).

Les travaux du Conseil ont porté sur les questions relatives à la gestion courante de l'organisation, à la mise en œuvre des plans d'action 2021, 2022 et 2023 au 30 juin 2023, à l'examen des contributions aux Fonds AFRISTAT, à l'examen des résultats de l'étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035 et à la nomination du Directeur général d'AFRISTAT pour la période 2024-2027.

Sur la mise en œuvre des plans d'action 2021, 2022 et 2023 au 30 juin 2023, le Conseil a exprimé sa satisfaction à la Direction générale pour les résultats obtenus, en dépit de la persistance des difficultés de trésorerie auxquelles elle est confrontée ces dernières années.

Ayant délibéré sur la situation des contributions aux Fonds AFRISTAT, le Conseil a relevé le faible taux de mobilisation des ressources des Etats membres à deux ans de l'échéance du dernier Fonds. Le Conseil a exhorté les Etats membres en retard de leurs contributions à diligenter le versement de leurs quotes-parts pour le bon fonctionnement de l'Observatoire.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a suivi la présentation du Programme Stratégique de Travail d'AFRISTAT (PSTA) 2022-2025. Il a salué la qualité du PSTA 2022-2025 ainsi que la pertinence des activités proposées dont la mise en œuvre contribuera à renforcer davantage les systèmes statistiques nationaux des Etats membres.

Ayant examiné les résultats de l'étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035, le Conseil a félicité la Direction générale pour la pertinence des axes stratégiques et le réalisme du niveau global du Fonds AFRISTAT 2026-2035 proposés par l'étude. Sur la répartition du montant global du Fonds attendu des Etats membres, le Conseil a décidé de se donner un mois pour affiner la répartition de l'effort qui sera demandé à chaque pays.

Le Conseil des Ministres a aussi procédé à la nomination de M. Paul-Henri NGUEMA MEYE, de nationalité gabonaise, au poste de Directeur Général d'AFRISTAT, pour un mandat de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Enfin, la Présidence du Conseil des Ministres a été renouvelée. Le Togo en assurera la charge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de deux ans.

Fait à Bujumbura, le 11 décembre 2023

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président de séance**



**Audace NIYONZIMA,  
Ministre des Finances, du Budget et de la  
Planification Economique du Burundi**



**Annexe 4 : Décision de nomination au poste de Directeur général d'AFRISTAT**



**DECISION n°CM/001/2023 du 11 décembre 2023 portant nomination du Directeur Général d'AFRISTAT**

**Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), réuni en sa trente-unième session, le 11 décembre 2023 par visioconférence ;**

Vu le Traité portant création de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan (Côte d'Ivoire), notamment en son article 33 ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT réuni en sa quarante-sixième session, les 23 et 24 octobre 2023 à N'Djamena au Tchad ;

Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE, de nationalité Gabonaise est nommé Directeur Général d'AFRISTAT pour un mandat de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bujumbura, le 11 décembre 2023

**Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président**

The text is overlaid on a circular official stamp. The stamp contains the text "REPUBLIQUE DU BURUNDI" at the top, "CABINET DU MINISTRE" in the middle, and "Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique du Burundi" at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp.

**Audace NIYONZIMA,**

**Ministre des Finances, du Budget et de la  
Planification Economique du Burundi**